

# PROCÈS-VERBAL

De la deuxième assemblée générale annuelle du créneau d'excellence Acéricole tenue à l'Hôtel Levesque de Rivière-du-Loup et en webdiffusion, le 2 juin 2023 à 9 h

## 1. Ouverture :

### 1.1 Mot de bienvenue

Madame Marie-Myriam Dumais Synnott, directrice générale souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée ouverte. Elle explique aux membres la procédure pour la votation.

### 1.2 Vérification de la conformité de l'avis de convocation

La directrice générale confirme que l'avis de convocation a été expédié aux membres en respectant les délais signifiés dans les règlements généraux.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est majoritairement résolu d'adopter l'ordre du jour qui suit tel que déposé.

1. Ouverture :
  - 1.1 Mot de bienvenue;
  - 1.2 Vérification de la conformité de l'avis de convocation
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 1<sup>re</sup> assemblée générale annuelle du 3 juin 2022
4. Mot du président
5. Adoption du rapport des activités 2022-2023
6. Adoption des états financiers de l'exercice 2022-2023 et présentation du budget pro forma 2023-2024
7. Modification aux règlements généraux

8. Élections des administrateurs et des administratrices
9. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, proposition No 01/06-2023**

**3. Adoption du procès-verbal de la 1<sup>re</sup> assemblée générale annuelle du 3 juin 2022**

La directrice générale, madame Marie-Myriam Dumais Synnott, procède à la demande d'adoption du procès-verbal du 3 juin 2022. Elle explique qu'elle n'en fera pas la lecture puisque celui-ci a été acheminé aux membres en même temps que l'avis de convocation.

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est majoritairement résolu d'adopter le procès-verbal de la 1<sup>re</sup> assemblée générale du 3 juin 2022 avec exemption de lecture.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, proposition No 02/06-2023**

**4. Mot du président**

Monsieur Guy Voyer, à titre de président du conseil d'administration du Créneau Acéricole s'adresse aux membres. Il souligne que plus de trente-sept projets se sont réalisés depuis la création de l'organisation, et ce, grâce à la collaboration de plus de cent membres et de divers partenaires. L'organisation contribue au rayonnement de 178 entreprises et organisations qui comme nous, ont à cœur le développement de l'industrie acéricole.

Il remercie les organismes qui appuie les efforts du Créneau Acéricole, les initiateurs de projets, les chercheurs, les fournisseurs externes et les membres, de contribuer à la notoriété de l'acériculture au Québec. Les résultats observés depuis la fondation de l'organisation démontrent l'importance de nos efforts collectifs.

**5. Adoption du rapport des activités 2022-2023**

Madame Marie-Myriam Dumais Synnott, directrice générale, présente le détail des activités réalisées par le Créneau Acéricole en 2022-2023.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est majoritairement résolu d'adopter le rapport des activités 2022-2023 du Créneau Acéricole.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, proposition No 03/06-2023**

**6. Adoption des états financiers de l'exercice 2022-2023 et présentation du budget pro forma 2023-2024**

Madame Marie-Myriam Dumais Synnott présente les états financiers 2022-2023.

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est majoritairement résolu d'adopter les états financiers 2022-2023 du créneau d'excellence Acéricole tels que déposés.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, proposition No 04/06-2023**

Madame Marie-Myriam Dumais Synnott présente les grandes lignes des prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier 2023-2024.

**7. Modification aux règlements généraux**

Madame Marie-Myriam Dumais Synnott, directrice générale rappelle aux membres que toute modification des règlements généraux du Créneau Acéricole doit être entérinée lors de l'assemblée générale annuelle. L'an dernier certains membres ont soulevé des questionnements face à une proposition de modification.

Le libellé était le suivant :

*Lorsqu'un administrateur du comité de Créneau ne peut assister à une rencontre, il doit avertir la direction. À noter qu'il peut être remplacé par un autre membre de son organisation, mais celui-ci n'a pas le droit de vote. Après plus de trois absences non justifiées par année au comité de Créneau, un avis sera envoyé à l'administrateur afin de vérifier son intérêt à être sur le comité et s'il souhaite laisser sa place.*

À la suite de la dernière assemblée, la discussion a été remise au conseil d'administration de septembre 2022, soit le premier conseil d'administration suivant la tenue de la première assemblée générale annuelle.

Après discussion, l'ensemble des administrateurs a appuyé la proposition de modification du libellé tel que présenté.

Madame Dumais Synnott invite maintenant les membres présents à l'assemblée à procéder au vote.

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est majoritairement résolu d'adopter la modification aux règlements généraux telle que proposée.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, proposition No 05/06-2023**

**8. Élections des administrateurs et des administratrices**

Mme Marie-Myriam Dumais Synnott, directrice générale présente les postes en élection.

*« Transformateurs-distributeurs »*

Poste no. 1 : Yan Bouchard, The Maple Treat Corporation

Poste no. 3 : Vallier Robert, Domaine Acer

*« Équipementiers »*

Poste no. 5 : Vallier Chabot, Les équipements d'érablière CDL

Poste no. 7 : Michel Lévesque, Technologie Inovaweld inc.

*« Producteurs »*

Poste no. 9 : Sylvain Patry, Érablière de la Coulée Creuse

Poste no. 11 : Martin Malenfant, Érablière Escuminac

*« Centre de recherche, expertise ou CCTT »*

Poste no.13 : Geneviève Clermont, Centre Acer

Elle précise que chacun d'eux a manifesté leur intérêt à renouveler leur mandat. En parallèle, une invitation de mise en candidature a été envoyée aux membres du Créneau Acéricole. Ils avaient jusqu'au 12 mai 2023 pour manifester leur intérêt. Aucune candidature n'a été déposée.

Madame Marie-Myriam Dumais Synnott annonce que les sièges 1-3-5-7-9-11 et 13 sont donc élus par acclamation.

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est majoritairement résolu d'adopter l'élection par acclamation des blocs tels que présentés.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, proposition No 06/06-2023**

## 9. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition dûment faite et appuyée, il est majoritairement résolu que la séance soit levée à 9 h 55.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, proposition No 07/06-2023**

---

Guy Voyer, Président